Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260924-2026D136-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	25	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 18/09/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 18/09/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, LE GOFF Brigitte, LE NUZ Isabelle, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, BURIENS Michel, DE GUERDAVID Jean-Michel, DUVAL Daniel, HÉRÉ Roger, JEAN Joël, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic

Absents ayant donné procuration : Mmes HAMON Julie à BOUSSARD Laurent, LE FOURNIS Fabienne à LE NUZ Isabelle, THOS Kristel à LE SCORNET Georgette, MM. BOUDROT Christophe à HÉRÉ Roger, HUON Thierry à BUREL Jean-Jacques, SALOMÉ Olivier à JEAN Joël, SIMON Alain à GUYOMARC'H Jeanne

Absent : M. WESTER Alain

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D136 – Convention de servitude au profit de Mégalis Bretagne

La commune de Plouigneau a été sollicitée par la société Axione, pour le compte de Mégalis Bretagne, concernant la signature d'une convention amiable de servitude pour le passage d'une infrastructure support souterraine.

La convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation de pose d'une infrastructure support pour le passage de câbles en fibre optique dans le sous-sol de la parcelle cadastrée section A n° 464 d'une superficie de 1565 m² sur la commune historique de Le Ponthou.

Il est proposé au conseil municipal :
- *D'approuver cette convention,*
- *D'autoriser le Maire au son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant.*

Après en avoir délibéré,
Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

En mairie, le 25/09/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent